

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : Les fêtes pascales commencent et le confinement à demeure continue.

Catherine Séguin, préfète du Gers rappelle que le confinement reste la règle et doit continuer d'être strictement respecté, même en période de fêtes religieuses et de congés scolaires.

Les fêtes pascales commencent. Et pourtant, le confinement doit se poursuivre. Nous devons tous continuer de respecter les consignes de lutte contre la propagation du virus.

Pour célébrer ces fêtes et respecter les mesures de confinement et les gestes barrières, il convient de lire les rappels et conseils ci-après qui s'appliquent **pour l'ensemble des fêtes religieuses du mois d'avril**.

- Les offices se tiendront à huis clos et ne sont pas ouverts au public.
- Contactez vos lieux de culte pour savoir comment suivre les célébrations à distance.
- Parce que les repas de fête sont habituellement des moments importants, il vous est rappelé que **les réunions de famille en dehors des membres présents du foyer ne sont pas permises**.
 - ⇒ Pour préparer ce repas, vous pourrez vous rendre dans les boutiques alimentaires spécialisées. **Mais toujours munis de votre attestation !**
- La chasse aux œufs est possible, sans pour autant constituer un motif de déplacement hors de votre domicile.

L'activité physique reste autorisée mais toujours en respectant la règle des trois 1 :

- 1 km autour du domicile ;
- 1 seule personne ;
- 1 heure maximum

Catherine Séguin, préfète du Gers, rappelle également que les vacances scolaires n'autorisent pas nos concitoyens à se déplacer sur le territoire national. Les mesures de confinement au domicile se poursuivent, y compris pendant les vacances scolaires, et les déplacements vers une résidence de vacances sont interdits.

Dans ce cadre, la préfète du Gers a pris un arrêté portant interdiction aux hébergements à vocation touristiques de recevoir du public.

Les forces de police et de gendarmerie veilleront au strict respect des mesures de restriction des déplacements. Des contrôles seront effectués et renforcés à l'approche du week-end.

Les fêtes pascales sont habituellement l'occasion de se retrouver et Catherine Séguin, préfète du Gers, mesure l'importance de l'effort qui est demandé. Le virus circule activement sur le territoire national. La seule protection contre sa dissémination est le strict respect des règles de confinement. « **Restons mobilisés et restons confinés !** ».

Elle remercie les Gersoises et les Gersois de leur mobilisation et de leur esprit civique, indispensables dans ce combat pour limiter et freiner la propagation du virus.

Respecter maintenant les règles du confinement est le moyen le plus sûr d'en limiter la durée.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres